



16ème législature

Question N° : 14101	De Mme Christine Loir (Rassemblement National - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance syndrome de la peau rouge	Analyse > Reconnaissance syndrome de la peau rouge.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Christine Loir alerte Mme la ministre de la santé et de la prévention concernant la non-reconnaissance du syndrome de la peau rouge en tant qu'addiction. En effet, des patients de plus en plus nombreux témoignent de leur combat contre le syndrome de la peau rouge, une maladie déclenchée par l'utilisation importante de crèmes à base de cortisone. Les crèmes à la cortisone sont couramment prescrites pour soigner l'eczéma, qui concerne plus de 2,5 millions de Français. Si ces traitements sont bénéfiques pour la majorité des personnes concernées, ils peuvent être source de réelles complications pour d'autres. En effet, des patients de plus en plus nombreux décrivent leur combat contre le syndrome de la peau rouge. Initialement atteintes d'une maladie de peau, ces personnes seraient victimes d'un effet indésirable provoqué par l'utilisation prolongée de crèmes contenant de la cortisone. Le problème étant que cette maladie n'est aujourd'hui pas reconnue par les médecins en France alors qu'elle l'est depuis de nombreuses années dans les pays anglo-saxons. Il est important de noter que ce syndrome est le résultat de prescriptions peu adaptées ou peu suivies. La dépendance à la cortisone est d'ailleurs reconnue et prise en charge dans des pays comme l'Australie et le Japon. C'est pourquoi elle lui demande si elle va mobiliser ses services afin de reconnaître au plus vite ce syndrome particulièrement grave chez de nombreux patients.